



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 1er mai 2023 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er mai 2023.
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Nomination – maire suppléant
 - 4.2 Dépôt – rapport du maire 2022 sur les points saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
 - 4.3 Autorisation de signature – cession des lots – secteur Est
 - 4.4 Mouvement de sensibilisation pour protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs
 - 4.5 Autorisation de signature – cession du lot 5 106 306 P2
 - 4.6 Autorisation de paiement – Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc.
- 5 FINANCES
 - 5.1 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public - volet 2
 - 5.2 Affectation – fonds réservé redevances résiduelles
 - 5.3 Autorisation - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (prima)
- 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – mois d'avril 2023
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Dépôt – procès-verbal – comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu
 - 7.2 Congrès annuel 2023 – Association des chefs en sécurité incendie du Québec
- 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction
 - 8.2 Règlement sur la démolition d'immeubles – projet de démolition



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 8.3 Règlement sur les PIIA – projets de construction
- 8.4 Règlement sur les PIIA – projets de construction
- 8.5 Dérogation mineure - 297, 51e rue Ouest
- 8.6 Dérogation mineure - 297 et 299, 51e rue Ouest
- 8.7 Nomination – autorité compétence – Officier désigné

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

- 9.1 Autorisation - dates ventes de garage

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1 Octroi de contrat - Parallèle 54 - Garage Municipal
- 10.2 Octroi de contrat - Arbre évolution Coop de solidarité - reboisement social
- 10.3 Entente intermunicipale d'approvisionnement - amendements
- 10.4 Octroi de contrat- Shellex Groupe Conseil - réfection d'un regard-puisard
- 10.5 Octroi de contrat – Monty & Associé – Garage Municipal
- 10.6 Autorisation – fermeture de la 14e Avenue Ouest – saison estivale

11 RÉGLEMENTATION

- 11.1 Adoption - 492-2023 - règlement relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier
- 11.2 Adoption - 2e projet - règlement 322-2009-32 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes
- 11.3 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 467-2019 (2023-1) établissant les tarifs municipaux

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

- 13.1 Déboursés du mois d'avril 2023

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 12832-05-01 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er mai 2023.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er mai 2023.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 12833-05-01 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

4 DIRECTION GÉNÉRALE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12834-05-01 4.1 Nomination – maire suppléant

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER M. Alain Paquin pour la période couverte à titre de maire suppléant ;

DE DÉSIGNER M. Steve Robitaille à titre de maire suppléant jusqu'au 8 janvier 2024.

4.2 Dépôt – rapport du maire 2022 sur les points saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Le maire fait rapport sur les points saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Venise-en-Québec.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

Que le texte du rapport du maire soit diffusé sur le site internet de la municipalité et autres canaux de diffusion numériques utilisés par la municipalité.

12835-05-01 4.3 Autorisation de signature – cession des lots – secteur Est

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen de se départir de son lot par voie de cession à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se chargera de tous les frais professionnels liés à l'acte notarié pour le transfert des titres ;

CONSIDÉRANT l'entente de service intervenue entre PME INTER Notaires Bedford - Les notaires Ménard Paquette et la Municipalité ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général ou en son absence, le maire ou l'adjointe du directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'acquisition des lots: 5 106 663 et 5 559 810.

12836-05-01 4.4 Mouvement de sensibilisation pour protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs

CONSIDÉRANT que la santé des abeilles et d'autres insectes pollinisateurs fait face à plusieurs menaces importantes depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec s'est déjà engagée à protéger les abeilles en interdisant l'utilisation des pesticides en milieu urbain ;

CONSIDÉRANT que pour une deuxième année, la Municipalité de Venise-en-Québec propose des solutions concrètes pour aider les abeilles et autres



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



insectes pollinisateurs en invitant sa population à retarder de quelques semaines la première tonte de leur pelouse ;

CONSIDÉRANT que toute la population ne se sent pas interpellée de la même façon ;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes et citoyens prennent des initiatives pour améliorer le sort des pollinisateurs, dont le défi pissenlit qui consiste à ne pas tondre les terrains gazonnés durant le mois de mai ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise -en-Québec suspend pour le mois de mai l'application de l'article 10 de la section i) du paragraphe 2) du Règlement numéro 476-2021 (2021) concernant les nuisances pour les propriétaires désirant retarder la tonte de leur pelouse de quelques semaines afin de laisser pousser les pissenlits ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE le conseil municipal appuie le défi pissenlits et invite ses citoyens à encourager la pollinisation en s'abstenant de tondre leur gazon pendant le mois de mai ;

D'autoriser la suspension de l'application de l'article 10 de la section i) du paragraphe 2) du Règlement numéro 476-2021 (2021) concernant les nuisances pour la durée du mois de mai.

12837-05-01 4.5 Autorisation de signature – cession du lot 5 106 306 P2

CONSIDÉRANT la vente d'une parcelle du lot 5 106 306 P2 à la suite d'une demande citoyenne ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a lancé un avis d'appel de propositions le 9 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'un citoyen s'est porté acquéreur le 26 mai 2022 ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général ou en son absence, le maire ou l'adjointe du directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de cession du lot :5 106 306 P2.

12838-05-01 4.6 Autorisation de paiement – Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc.

CONSIDÉRANT que le projet du Parc de la Culture a été autorisé par l'Agence de développement économique du Canada ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT l'achat de mobilier urbain pour le Parc de la Culture ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc. d'un montant de 15 206 \$ plus les taxes applicables.

5 FINANCES

- 12839-05-01 5.1 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public - volet 2

ATTENDU que la Municipalité désire effectuer la réfection des passerelles de la portion du sentier du ruisseau McFee ;

ATTENDU que la mise à niveau des passerelles du sentier de la nature menant vers l'observatoire du ruisseau McFee est en milieu humide protégé ;

ATTENDU que le Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public du ministère des Ressources naturelles et des forêts volet 2 - Soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaires vise à financer la réfection d'un sentier récréatif ainsi qu'un aménagement visant la sécurité ou la préservation de l'environnement ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public du ministère des Ressources naturelles et des forêts volet 2 - Soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaire ;

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 385 000 \$, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 192 500 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande ;

Il est proposé Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Lukas Bouthillier est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

- 12840-05-01 5.2 Affectation – fonds réservé redevances résiduelles



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est dotée d'un fonds réservé pour les redevances résiduelles ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2022, une somme de 41 534 \$ a été reçue ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER 41 534 \$ provenant des subventions de matières résiduelles vers le fonds réservé redevances résiduelles.

12841-05-01 5.3 Autorisation - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (prima)

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire demander une subvention au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (prima) pour une seconde année à la suite d'un refus pour l'année 2022 ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – mois d'avril 2023

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 30 avril 2023.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Dépôt – procès-verbal – comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général de Venise-en-Québec du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2023 du comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu.

12842-05-01 7.2 Congrès annuel 2023 – Association des chefs en sécurité incendie du Québec



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT le congrès annuel 2023 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec se tenant du 20 au 23 mai 2023 ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'INSCRIRE le directeur Adjoint service de sécurité incendie, Stéphane Berger, au coût de 725 \$ plus les taxes applicables ;

DE REMBOURSER tous les frais afférents à cet événement ;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 458-2018 (2022) établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Venise-en-Québec.

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

12843-05-01 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 429, 19e Ave Ouest – rénovation de l'extérieur de la maison
- 669, Venise Ouest – changer le revêtement extérieur et rénover galerie
- 151, 24e Rue Est – agrandissement en façade, rénover revêtement extérieur et ajout d'un garage
- 210, 35e Rue Est – rénover l'extérieur de la maison
- 96, Venise Est – installation d'une enseigne à la cantine

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

La présente résolution du projet ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule ;

D'AJOUTER les dossiers complets à la liste d'attente officielle considérant le règlement de contrôle intérimaire en vigueur si applicable.

12844-05-01 8.2 Règlement sur la démolition d'immeubles – projet de démolition

CONSIDÉRANT une demande du propriétaire du :

- 323, 15e Ave Est – démolition de la maison existante

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



La présente résolution du projet ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet tel que défini dans le préambule.

12845-05-01 8.3 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 323, 15e Ave Est – démolition de la maison existante et construction d'une nouvelle maison unifamiliale

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

La présente résolution du projet ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet tel que défini dans le préambule conditionnellement aux éléments suivants :

- L'aménagement du terrain doit prévoir la réduction maximale des surfaces asphaltées;
- L'immeuble devra conserver 2 chambres à coucher comme la maison existante (à démolir) en vertu du RCI en vigueur;
- La proposition d'implantation doit limiter au maximum l'abattage d'arbres sains;
- Pendant toute la durée des travaux de démolition, le titulaire de l'autorisation de démolition doit assurer la propreté du terrain sur lequel les travaux de démolition sont effectués et du domaine public qui y est adjacent, doit garantir la sécurité de ce terrain, notamment en clôturant toute excavation, et doit disposer des matériaux et débris de démolition dans une installation d'élimination des matières résiduelles détenant toutes les autorisations gouvernementales pour recevoir ces matières.

12846-05-01 8.4 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 260, Venise Ouest – peindre l'extérieur du restaurant et ajout d'une enseigne au bâtiment

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



La présente résolution du projet ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet tel que défini dans le préambule conditionnellement à l'élément suivant :

- L'éclairage de l'enseigne au DEL ce doit être ambré afin d'obtenir un éclairage chaleureux et calmant.

12847-05-01 8.5 Dérogation mineure - 297, 51e Rue Ouest

CONSIDÉRANT la demande # 2023-00003 : Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'éléments non conforme à la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage #322-2009 vise à rendre réputée conforme l'empiètement du garage indépendant de 0,20 mètre dans la marge arrière prescrite et de 0.28 mètre dans la marge latérale prescrite, au 297, 51^e Rue Ouest, lot # 6 251 469 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 801, Tableau 8, dudit règlement, la marge arrière et la marge latérale minimale à respecter pour un garage indépendant est de 1 mètre ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du CCU ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le lot 6 251 469.

12848-05-01 8.6 Dérogation mineure - 297 et 299, 51e Rue Ouest

CONSIDÉRANT la demande # 2023-00002 : Demande de dérogation mineure en raison d'un élément qui n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure aux Règlement de zonage #322-2009 et au Règlement de lotissement #312-2007, vise à rendre réputée conforme les lots # 6 251468 et # 6 251 469 du cadastre du Québec car ceux-ci posséderaient une superficie de 524.5 mètres carrés alors que le règlement précise qu'un terrain desservi pour de l'unifamilial isolé se doit de comporter une superficie minimale de 540 mètres carrés (écart de 15.5 m² chacun) ;

CONSIDÉRANT que le 18 mai 2018, un permis de lotissement # LOL180050, fut émis par la municipalité afin de subdiviser en 3 lots distincts le lot original



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



5 902 281 du cadastre du Québec et qu'à ce jour, deux (2) maisons de type unifamilial sont bâties sur les lots concernés par la présente dérogation ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du CCU ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour les lots 6 251 468 et 6 251 469.

12849-05-01 8.7 Nomination – autorité compétence – Officier désigné

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité quant au soutien dans l'application de ses règlements municipaux et des règlements municipaux uniformisés ;

CONSIDÉRANT que l'application des règlements municipaux est confiée aux officiers désignés nommés par le conseil à cette fin ;

CONSIDÉRANT que ces règlements confèrent divers pouvoirs aux officiers ainsi nommés, dont un pouvoir général de voir à l'application de ces règlements, un pouvoir de visite et un pouvoir de délivrer des constats d'infraction ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12817-04-03 octroyant le contrat de service de sécurité à la firme Groupe d'intervention Perfection ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Monsieur Ghislain Bourgeois de la firme *Groupe d'intervention Perfection* à titre d'officier désigné pour l'application des règlements suivants :

- 3922-2013 (RM-110), règlement sur les systèmes d'alarme ;
- 395-2013 (RM-220), règlement sur le colportage et la sollicitation ;
- 436-2016 (2022) (RM-330), règlement concernant la circulation et le stationnement ;
- 394-2013 (RM-410), règlement sur les animaux ;
- 439-2016(2022) (RM-420), règlement concernant le bruit ;
- 396-2013 (RM-460), règlement concernant la paix publique et les nuisances ;
- 477-2021 (2021), règlement sur les nuisances ;
- 322-2009-28-2-1, 322-2009-28-2-3, 322-2009-28-2-6, 322-2009-28-2-12, 322-2009-28-2-15, 322-2009-28-2-18, 322-2009-28-2-39, 322-2009-28-2-42, 322-2009-28-2-44, 322-2009-28-2-47, 322-2009-28-2-2, 322-2009-28-2-4, 322-2009-28-2-5, 322-2009-28-2-7, 322-2009-28-2-8, 322-2009-28-2-9, 322-2009-28-2-10, 322-2009-28-2-11, 322-2009-28-2-13, 322-2009-28-2-14, 322-2009-28-2-16, 322-2009-28-2-17, 322-2009-28-2-19, 322-2009-28-2-20, 322-2009-28-2-21, 322-2009-28-2-22, 322-2009-28-2-23, 322-2009-28-2-25, 322-2009-28-2-26, 322-2009-28-2-27, 322-2009-28-2-29, 322-2009-28-2-30, 322-2009-28-2-31, 322-2009-28-2-32, 322-2009-28-2-33, 322-2009-28-2-34, 322-2009-28-2-35, 322-2009-28-2-36, 322-2009-28-



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



2-37, 322-2009-28-2-38, 322-2009-28-2-40, 322-2009-28-2-41, 322-2009-28-2-43, 322-2009-28-2-45, 322-2009-28-2-46, 322-2009-28-2-48, 322-2009-28-2-49, 322-2009-28-2-50, 322-2009-28-2-54, 322-2009-28-2-55, 322-2009-28-2-56 et 322-2009-28-2-57, 322-2009-28-1, 322-2009-28-2, règlements amendant le règlement de zonage 322-2009 ;

- 471-2020, règlement sur les animaux.

QUE ces nominations visent les règlements énumérés, incluant leurs modifications passées et à venir.

D'AUTORISER ces officiers désignés, du fait de leur nomination, à exercer les pouvoirs prévus dans ces règlements afin d'en assurer le respect, incluant celui de délivrer des constats pour toute infraction en découlant.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12850-05-01 9.1 Autorisation - dates ventes de garage

CONSIDÉRANT le besoin d'une résolution pour tenir des ventes de garage à travers la Municipalité.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue de ventes de garage du 20 au 22 mai 2023, du 15 au 16 juillet 2023 et du 2 au 4 septembre 2023.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

12851-05-01 10.1 Octroi de contrat - Parallèle 54 - Garage Municipal

CONSIDÉRANT la reprise du projet du garage municipal ;

CONSIDÉRANT les modifications requises au niveau structurel ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat des plans et devis structurel pour la construction du Garage Municipal à l'entreprise Parallèle 54 conformément à l'entente soumise le 15 mars 2023.

12852-05-01 10.2 Octroi de contrat - Arbre évolution Coop de solidarité - reboisement social

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a comme priorité la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité collabore avec plusieurs partenaires pour augmenter le nombre d'arbres sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que les plantations d'arbres sont très favorables pour l'environnement et atténuer le développement urbain ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT le projet de plantation sociale d'Arbre-Évolution

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de reboisement social à la coop de solidarité Arbre-Évolution conformément à l'entente soumise le 23 mars 2023 ;

DE FINANCER le projet via le fond affecté environnement ;

DE DEMANDER l'appui de la population de Venise-en-Québec pour cette plantation sociale afin de rendre le projet viable.

12853-05-01 10.3 Entente intermunicipale d'approvisionnement - amendements

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise (ci-après : « Entente intermunicipale » et « Régie ») intervenue le 12 avril 1985 ;

CONSIDÉRANT les changements subséquents à cette Entente intermunicipale de 1985 ;

CONSIDÉRANT que Clarenceville souhaite établir une conduite d'amenée d'eau, afin d'alimenter son périmètre urbain et la partie Nord de son territoire, laquelle conduite s'approvisionnera à partir de l'usine de production d'eau potable de la Régie ;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent que l'administration de cette conduite d'amenée et que la fourniture de l'eau potable au territoire desservi soient intégrées dans les objets et pouvoirs de la Régie ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de mettre à jour et donc de modifier l'Entente intermunicipale en la remplaçant par la présente entente ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'ACCEPTER la modification de l'entente ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tout document nécessaire à cette fin.

12854-05-01 10.4 Octroi de contrat- Shellex Groupe Conseil - réfection d'un regard-puisard

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite régler les différentes problématiques en lien avec le puisard à l'intersection de la 37e et de la 19e Av. Ouest ;

CONSIDÉRANT que le puisard actuel s'enfonce progressivement dans le sol puisqu'il est hors chaussée et en très mauvais état ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire des travaux durables ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de plans et devis pour l'intersection de la 37e et de la 19e Av. Ouest ainsi qu'une analyse de drainage et du réseau pluvial à l'entreprise Shellex Groupe Conseil pour un montant de 22 950 \$ plus les taxes applicables.

12855-05-01 10.5 Octroi de contrat – Monty & Associé – Garage Municipal

CONSIDÉRANT la reprise du projet du garage municipal ;

CONSIDÉRANT le besoin des services professionnels en architecture ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat des plans et devis en architecture et la surveillance des travaux pour la construction du Garage Municipal à l'entreprise Monty & Associé conformément à l'entente soumise le 14 avril 2023 au montant de 27 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à octroyer tout montant additionnel pour couvrir les frais de contingences et avenants requis pour mener le projet à terme.

12856-05-01 10.6 Autorisation – fermeture de la 14e Avenue Ouest – saison estivale

CONSIDÉRANT la demande de la SITE conjointement avec la Galerie du Lac afin de créer une place des artistes durant le vernissage ;

Il est proposé par Mareille Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la fermeture de la 14e Avenue Ouest pour la circulation automobile, de l'entrée du stationnement du Marché Public à la 24e Rue Ouest, et ce, du 3 juin au 4 juin inclusivement.

11 RÉGLEMENTATION

12857-05-01 11.1 Adoption - 492-2023 - règlement relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU que conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), la Municipalité a à son emploi un directeur général et greffier-trésorier qui en est le fonctionnaire principal ;

ATTENDU que sous l'autorité du conseil, le directeur général et greffier-trésorier est responsable de l'administration de la municipalité et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU que conformément à l'article 212.1 de ce code, la municipalité désire ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général ceux prévus aux articles 113 et 114.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023 et que des copies ont été mises à la disposition du public ;

ATTENDU que le greffier-trésorier mentionne l'objet de celui-ci et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 1er mai 2023, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 492-2023.

12858-05-01 11.2 Adoption - 2e projet - règlement 322-2009-32 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement n° 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que la propriété sise au 109, Avenue de Venise Ouest est située au cœur de Venise-en-Québec sur une artère ayant achalandage et un aspect commercial ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite favoriser les commerces de détail et les commerces de nature récréotouristique aux abords du lac Champlain ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le 2e projet de règlement 322-2009-32 amendant le règlement de zonage n° 322-2009.

11.3 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 467-2019 (2023-1) établissant les tarifs municipaux

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 467-2019 (2023-1).

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

12859-05-01 13.1 Déboursés du mois d'avril 2023

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois d'avril 2023, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 287 392,19 \$;

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 58 020,16 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

12860-05-01 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 45.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier,
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ANNEXE 1

FOURNISSEURS	DATE	MONTANTS	DESCRIPTIONS
CHÈQUES			
J. GAGNÉ EXCAVATION INC.	15-04-2023	3 879.94 \$	ENV-DISPOSITION DES MAT. DECONPOSTABLE
CHEVRETTE, KARL	10-04-2023	1 681.27 \$	ADM-DÉPLACEMENT ET ASSOCIATION ANNUEL
AGISKA COOPÉRATIVE	10-04-2023	24.52 \$	PARCS-SEMENCE
DJL RIVE SUD	10-4-2023	1 014.08 \$	VOIRIE-ASPHALTE
POLYVALENTE MARCEL-LANDRY	10-04-2023	400.00 \$	CUL-GRADES 2023
SAUVAGEAU JOCELYNE	10-04-2023	200.00 \$	REMB-CLÉE 60E RUE EST
TESSIER, CHRISTOPHER	10-04-2023	48.24 \$	VOIRE-DÉPLACEMENT
LABRIE KARL, CARRIER PEGGIE	17-04-2023	327.64 \$	REMB. TAXES
LEVESQUE MYLENE	17-04-2023	35.00 \$	LOIS- SUBVENTIONS SPORT ZACKARY
KEMIRA WATER SOLUTION	10-04-2023	11 747.52 \$	ÉGOU- PRODUITS CHIMIQUES (Usine)
GESTION IMMOBILIÈRE SÉBASTIEN PARENT	20-04-2023	902.80 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES
	S-TOTAUX;	20 261.01 \$	
PRÉLÈVEMENTS			
ADGMO	27-03-2023	800.00 \$	ABONNEMENT ANNUEL
HYDRO QUÉBEC	27-03-2023	1 607.86 \$	ÉLECTRICITÉ LUM-PP8
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	27-03-2023	374.66 \$	SSI-EXAM-POMPIER-BACK UP INFORMATIQUE
PUROLATOR INC.	27-03-2023	28.81 \$	SSI-ENVOIE
SÉCURITÉ LUC LÉVESQUE INC	27-03-2023	970.98 \$	C-CULTUREL-PANNEAU D'INCENDIE
TETRA TECH QI INC.	27-03-2023	704.23 \$	ADM-PLAN DIRECTEUR
UNI-SELECT CANADA INC.	27-03-2023	24.81 \$	VOIRIE-ACCESSOIRES VEH.
AMILIA	31-03-2023	346.90 \$	ADM-FRAIS TRANSACTIONS ENLIGNE
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	10-04-2023	2 816.89 \$	URB-HON PROFESSIONNELS
BERNIER PAUL	10-04-2023	35.00 \$	URB-CCU-MARS
BORDO, LANA	10-04-2023	848.64 \$	ADM-CONCIERGE
BENEVA	10-04-2023	2 888.24 \$	ADM-ASSURANCES COLLECTIVES
CASHMAN ANNE	10-04-2023	35.00 \$	URB-CCU-MARS
CDCHRR	10-04-2023	100.00 \$	ADM-ABONNEMENT ANNUEL
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX INC.	10-04-2023	4 338.24 \$	VOIRIE-RÉPARTIONS LUMINAIRES
CMP MAYER INC.	31-03-2023	7 105.46 \$	SSI-ENSEMBLE BUNKER
COURTEMANCHE-LAPIERRE LAURIE	10-04-2023	35.00 \$	URB-CCU MARS
DESJARDINS	01-04-2023	150.00 \$	ADM-FRAIS BANCAIRES
EUROFINS / ENVIRONEX	10-04-2023	1 127.92 \$	AQU-EGT- ANALYSES D'EAU
FABRIK ART	10-04-2023	279.28 \$	ADM-FOURNITURES ENV.
G.E.S.T.I.M.	10-04-2023	1 735.56 \$	URB-HON. PROF
HYDRO QUÉBEC	05-04-2023	1 593.61 \$	USINE-ÉLECTRICITÉ-USINE-GALERIE D'ART
IHR-INFORMATIQUE	10-04-2023	155.22 \$	ADM-SUPPORT TECHNIQUE
LORANGE MARIE-ANDRÉE	10-04-2023	35.00 \$	URB-CCU-MARS
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	10-04-2023	111.00 \$	SSI-CARTE BORNES FONTAINES
NETTOYEUR MARTIN	10-04-2023	273.72 \$	ADM-ENT TAPIS
PAPETERIE COWANSVILLE	10-04-2023	248.27 \$	ADM-FOURNITURES
PROANIMA	01-04-2023	1 390.52 \$	URB-SERVICE ANIMALIER
PRODUITS NETTOYANTS PRONET	10-04-2023	7 182.47 \$	ADM-SSI- PRODUITS NETTOYANTS
PUROLATOR INC.	10-04-2023	47.51 \$	SSI-ENVOIE
RCGT INC.	10-04-2023	537.87 \$	ADM-SERVICE COMPTABLE
SANIBERT	10-04-2023	114.98 \$	SENTIER-TOILETTE SÈCHE
TENAQUIP	10-04-2023	242.43 \$	VOIRIE-ACCESSOIRES GANTS
TETRA TECH QI INC.	10-04-2023	5 921.21 \$	USINE-HON. SUIVI DES BOUES
UNI-SELECT CANADA INC.	10-04-2023	72.11 \$	VOIRIE- ACCESSOIRES VÉHICULES
VOX AVOCATS INC.	10-04-2023	3 098.19 \$	URB-HON.PROF. SERVICE JURIDIQUE-51E RUE OUEST
MINISTRE DES FINANCES DU QC.	06-04-2023	252.41 \$	ADM-SOMMAIRE 2022
BOIVIN & GAUVIN	17-04-2023	833.57 \$	SSI-ÉQUIP. GANTS
CMP MAYER INC.	17-04-2023	333.42 \$	SSI-BOTTE DE POMPIER
CONSTRUCTION DANY BOUCHE INC.	15-04-2023	2 752.97 \$	VOIRIE-VERSEMENT FINAL DÉNEIG. STATIONNEMENT
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	15-04-2023	4 196.58 \$	PARCS-ENTRETIEN CONCIERGERIE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	17-04-2023	896.38 \$	ADM-HONORAIRES PROF.
L'HOMME ET FILS INC./ BMR	15-04-2023	2 731.51 \$	VOIRIE-PARCS-GALERIE-SSI
MARCHÉ VENISE	17-04-2023	30.42 \$	ADM-ÉPICERIE
MARCHÉ VENISE	17-04-2023	187.84 \$	ADM-ÉPICERIE
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	15-04-2023	29 925.40 \$	ADM-QUOTE-PARTS ADM
PRODUITS NETTOYANTS PRONET INC.	17-04-2023	330.88 \$	ADM-PRODUITS MÉNAGER
SUPER SOIR -P. GOSSELIN	15-04-2023	1 923.70 \$	VOIRIE-SSI CARBURANTS
TÉLUS	17-04-2023	105.07 \$	CELLULAIRES
ZONE TECHNOLOGIE ÉLECTRONIQUE	17-04-2023	181.04 \$	VOIRIE-MINI FALCON-MAGNÉTIQUE
LES ENTRETIENS ARCHAMBAULT	20-04-2023	5 461.31 \$	VOIRIE-DÉNEIGEMENT DOM-CHAMPL. FINAL
BERNIER PAUL	28-04-2023	35.00 \$	URB-CCU AVRIL 2023
COURTEMANCHE-LAPIERRE LAURIE	28-04-2023	35.00 \$	URB-CCU AVRIL 2023
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	28-04-2023	1 857.73 \$	EGOUT-HON. INST. DÉBITMÈTRE
GARAGE MARCIL	28-04-2023	917.42 \$	VOIRIE-ENT ARGO
GARAGE MARCIL	28-04-2023	1 378.69 \$	VOIRIE-ENT ARGO
HYDRO QUÉBEC	28-04-2023	13 176.89 \$	ÉLECTRICITÉ LUM-PP8
JAGUAR MÉDIA	28-04-2023	344.93 \$	ADM-ABONNEMENT ANNUEL
LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE	28-04-2023	110.79 \$	LOISIR-ABONNEMENT 2023
MASSÉ DOMINIC	28-04-2023	35.00 \$	URB-CCU AVRIL 2023
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL / CONSTRUCTO	28-04-2023	18.90 \$	ADM-AVIS PUBLIC CONTRACTUEL
PAPETERIE COWANSVILLE	28-04-2023	58.81 \$	ADM-FOURNITURES DE BUREAU
PUROLATOR INC.	28-04-2023	19.20 \$	SSI-ENVOIE
REIS JEAN-PIERRE	28-04-2023	205.00 \$	ADM-ENT VITRES H-V/GARAGE/C-CULTUREL
SANIBERT	28-04-2023	114.98 \$	SENTIER-TOILETTE SÈCHE
SAUVE-GARDE NATURE	28-04-2023	155.16 \$	ENV-MANGEOIRS
TENAQUIP	28-04-202	692.47 \$	VOIRIE-ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES CADENASSAGE
UNI-SELECT CANADA INC.	28-04-2023	22.36 \$	VOIRIE-22. BALAI
SERVICE CARTE DESJARDINS	25-04-2023	4 593.11 \$	VOIRIE-ADMI-SSI
		121 291.53 \$	
SALAIRES DU 25 MARS AU 29 AVRIL 2023		91 939.02 \$	
FRAIS MENSUEL POUR SALAIRES		473.58 \$	
	TOTAL	213 704.13 \$	
ENGAGEMENTS			
SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.	10-04-2023	6 697.29 \$	URB-CONCEPTION TROTTOIR
AQUASHERA CONSEIL INC.	17-04-2023	824.09 \$	AQU-ÉTUDE HYDROLOGIQUE 51E RUE
ARP SERVICES TECHNIQUES INC.	27-03-2023	1 345.21 \$	RELEVÉ TECHNIQUE
AVIZO EXPERTS-CONSEILS	27-03-2023	5 138.23 \$	MESURE DES DÉBIT HIVERNAL
SANI-FONTAINES INC.	27-03-2023	11 734.45 \$	URB-FONTAINES
AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	10-04-2023	9 072.04 \$	ÉGOUT-CARACTÉRISATION DES EAUX
EQUIPARC INC.	28-04-2023	18 609.85 \$	AME-BANCS-PANIER ORDURES-TABLES
TETRA TECH QI INC.	28-04-2023	4 599.00 \$	USINE- préconceptuelle-INSP. RÉSEAU CAMERA
	TOTAL	58 020.16 \$	
	GRAND-TOTAL	291 985.30 \$	